

LA LETTRE

du Syndicat CFDT - MAE

Sommaire
n° 178 - novembre 2008

Spéciale CTPM
extraordinaire
du 1^{er} octobre 2008

Syndicat C.F.D.T.
du Ministère
des Affaires étrangères
57, boulevard des Invalides
75700 PARIS
Téléphone : 01.53.69.36.99
Télécopie : 01.53.69.37.34
e-mail :
cfdt-mae.paris@diplomatie.gouv.fr
site internet : www.cfdt-mae.fr

RGPP et réforme du ministère : l'administration met la charrue avant les bœufs !

Le secrétaire général du ministère des affaires étrangères et européennes M. Gérard Errera a présenté l'état d'avancement de la réforme du ministère. Voici les principaux extraits que nous avons retenus : « (...) Sur le plan opérationnel, la mise en place de la future direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats sera la plus lourde. Elle comprendra quatre directions :

1/ une direction des politiques de mobilité et d'attractivité (qui assurera notamment la tutelle du futur opérateur spécialisé qui fusionnera Egide, Campus France et FCI) ;

2/ une direction chargée de promouvoir la diversité linguistique et culturelle (qui assurera notamment la tutelle et le pilotage de l'AEFE et de l'opérateur qui se développera à partir de Cultures France) ;

3/ une direction chargée des biens publics mondiaux ;

4/ une direction de l'économie globale et des stratégies de développement.

La DG mondialisation sera mise en place progressivement d'ici au début de l'année 2009. Une mission de préfiguration confiée à Christian Masset, appuyé de Jérôme Pasquier et d'Emmanuelle D'Achon, proposera d'ici au 10 octobre un organigramme détaillé de la future DG. Ensuite, il sera possible de déterminer les besoins en effectifs et en profils de la DG, et de les confronter aux compétences disponibles au sein de la DGCID et de la DE, pour l'essentiel. Ce travail sera accompli d'ici au 30 octobre. Cela signifie qu'à partir de la fin du mois d'octobre, nous serons en mesure de dire à l'essentiel des agents actuellement en fonction à la DE et à la DGCID s'ils seront appelés à rejoindre la future structure, ou s'ils seront plutôt destinés à être employés par l'un des opérateurs sur lesquels elle s'appuiera, ou si d'autres solutions doivent être trouvées. Au premier trimestre 2009, la DG mondialisation s'installera rue de la Convention. En ce qui concerne notre réseau à l'étranger, les effectifs des ambassades seront adaptés sur trois ans, avec des diminutions dans certaines ambas-



Édito

Ce CTPM extraordinaire a été demandé par l'ensemble des syndicats du MAEE, qui ont estimé ne pas être assez informés sur les projets de réforme (RGPP et Livre Blanc). Dans son intervention liminaire, la CFDT a estimé que la lecture du dossier de séance était, à cet égard, extrêmement décevante et pas de nature à calmer les inquiétudes de nos collègues ! Nous avons donc souhaité pouvoir ressortir avec des éléments concrets sur la RGPP : qui pilote l'affaire ? quels seront les statuts et les périmètres des futurs opérateurs ? quel est le calendrier de la mise en œuvre de la réforme à l'administration centrale ? quelle sera la cartographie des postes ? l'articulation entre les SCAC, les EAF, les Espaces France et Cultures France ? Sur le Livre Blanc nous ne sommes toujours pas vraiment persuadés qu'il ne s'agit pas d'un énième rapport qui sera mis aux oubliettes. Sur l'évolution des effectifs, les principales inquiétudes demeurent : quels seront les services les plus touchés par la baisse des effectifs ? comment se feront les arbitrages entre les départs à la retraite de titulaires, les fins de contrat de CDD, les transferts aux opérateurs et les licenciements secs ? Sur le budget 2009-2011, il semble que les arbitrages nous aient été une fois de plus défavorables et que l'érosion de nos moyens s'accroisse. Bref nous ne regretterons pas d'avoir obligé l'administration à réunir ce comité. Et même si elle ne répond pas à toutes les questions, il est plus que temps de lever le voile sur les réformes en cours pour rassurer – si possible – et remotiver nos collègues à l'administration centrale et dans le réseau.

Amitiés syndicales
Le secrétaire général,
Thierry Duboc

sades et le renforcement d'autres. En ce qui concerne les consulats, il y aura des aménagements à apporter à notre réseau, notamment en Europe. La DFAE, qui va devenir une « direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire », gardera la pleine maîtrise du réseau consulaire. Dans le réseau culturel et de coopération, nous fusionnerons, de façon pragmatique et partout où cela est possible, les SCAC et les instituts culturels. Ces futurs

Espaces France seront dotés de l'autonomie financière. Dans l'ensemble des réseaux diplomatique, consulaire et culturel, la question du recrutement local devra être traitée correctement. Dans beaucoup de cas, il faudra en effet recruter des personnels locaux, et pas seulement dans des fonctions d'exécution. En effet, dans bien des domaines, comme la communication ou le lobbying, le recours à l'expertise locale sera plus efficace, mais cela implique que les rémunérations soient adaptées. (...) ».

Pour la CFDT, l'administration a bâclé le travail et fait preuve de légèreté sur ce dossier : rien n'est dit sur le pilotage et la tutelle des opérateurs et le dossier est muet sur le programme 209. La solidarité et le développement semblent les « laissés pour compte » de la réforme, mais la diplomatie d'influence et le rayonnement culturel n'en sortent pas pour autant vainqueurs. Rien n'a été fait pour que l'installation des agents rue de la Convention se fasse dans de bonnes conditions. La mise en place d'un organigramme détaillé de la nouvelle DG avec une description fine des métiers a été insérée dans un calendrier intenable et l'établissement des profils des postes ne semble guère réalisable d'ici fin octobre. La méthode de l'administration témoigne d'un manque de respect envers les agents, au risque de définitivement les démotiver. Le spectre d'un surloyer en cas de non-libération des locaux rue La Pérouse et rue Monsieur a provoqué une fuite en avant du déménagement, dont la date est désormais fixée pour début 2009, alors même que la réforme n'a toujours pas été finalisée. Dans cette affaire, « l'administration met la charrue avant les bœufs ». Pour ces raisons, la CFDT a recommandé de décaler le calendrier du déménagement.

En réponse à nos préoccupations, l'administration peine à nous convaincre en affirmant que les agents censés intégrer la nouvelle DG seront consul-

tés dans la deuxième quinzaine d'octobre afin qu'ils puissent savoir très vite où ils iront. Par ailleurs, il ne sera pas question qu'un service déménage deux fois. Quant à la DGCID, elle estime que la réforme du réseau culturel n'a pas pour objet de licencier beaucoup de monde. Par ailleurs, elle adressera une note complémentaire sur le programme 2009.

S'agissant du réseau consulaire, la CFDT a exprimé son inquiétude devant le peu de cas qui est fait de ce pilier de l'action extérieure tandis que les promesses à nos compatriotes expatriés s'accumulent. Nous avons tenu à réaffirmer l'importance qu'il conviendrait d'accorder aux moyens de ce réseau. Ce traitement expéditif de la question consulaire ne signifie nullement pour autant que nos postes consulaires seront épargnés par cette entreprise de démolition engagée sur des bases purement financières qu'est la RGPP. En effet, les deux phrases de la note consacrées à ce réseau soulèvent plusieurs difficultés. On y lit en effet que « les modalités de notre présence consulaire vont évoluer en fonction d'une analyse de l'évolution de nos priorités ». C'est bien le moins ! Il est toutefois très inquiétant de trouver dans ces priorités les « modes d'action nécessaires à la diplomatie d'influence ». La CFDT croit comprendre que l'on considérerait donc que nos postes ne seraient que des « ambassades déléguées » en quelque sorte. Elle ne peut accepter cette vision erronée de la réalité de notre réseau qui passe sous silence l'essentiel des activités des postes consulaires, à savoir l'administration des français mais aussi le traitement des demandes de visas, qui réclament des moyens humains et matériels conséquents si la France entend continuer à faire fonctionner ces services publics essentiels. Pour la CFDT, c'est de l'analyse des moyens et des performances des services aux publics assurés par nos consulats, à la lumière des priorités annoncées à nos compatriotes et à leurs élus (notam-

ment à l'Assemblée des Français de l'étranger), que doit découler le schéma d'évolution et d'adaptation du réseau consulaire. Enfin, il est pour le moins inquiétant d'apprendre le 1er octobre 2008 qu'un plan de réorganisation du réseau consulaire sera prêt d'ici la mi-octobre et de ne pas pouvoir en savoir plus. On imagine mal qu'à 15 jours de l'échéance annoncée, les éléments de ce plan ne soient pas déjà connus de l'administration.

Livre blanc : classement vertical ?

La CFDT a pris une part active dans la préparation du livre blanc mais elle n'est toujours pas vraiment persuadée qu'il ne s'agit pas d'un énième rapport sans lendemain. Pourtant, elle ne demande qu'à être convaincue. A l'administration de nous rassurer et de nous démontrer qu'il s'agit d'un vademecum pour les prochaines années et qu'elle ne prend pas, dans le livre blanc, ce qui l'arrange et/ou ce qui confirme certaines orientations de la RGPP ! La CFDT a donc émis le souhait qu'un groupe de travail soit créé afin d'assurer le suivi du livre blanc et d'éviter que ses propositions innovantes ne tombent aux oubliettes. Exemple : reconsidérer la gratuité de l'enseignement français à l'étranger en compensant par une politique renforcée d'aide et de bourses, en fonction des revenus des ménages (p. 78), créer un véritable Institut diplomatique (p. 91), remettre à plat les problématiques « famille et expatriation » (p. 93), etc.

Pour le directeur général de l'administration, le dialogue doit se poursuivre sur les recommandations du livre blanc. Par ailleurs, cinq réunions de concertation seront programmées d'ici au CTPM de décembre sur la cartographie des ambassades, les décrets d'organisation du MAEE, le réseau consulaire, la direction générale de la mondialisation et la mise en place des opérateurs.

Evolution des effectifs, ou « comment faire toujours plus avec toujours moins ? »

La CFDT a tenu à rappeler que le MAEE avait déjà payé un lourd tribut en termes de réduction des effectifs, comme l'ont rappelé par ailleurs les auteurs du livre blanc⁽¹⁾. Pour reprendre les termes de ce rapport, ce ministère est désormais « à l'étiage ». Or, on constate qu'on est passé à la vitesse supérieure puisque de - 1 % par an, la réduction des effectifs passe désormais à - 1,5 % par an sur les trois prochaines années. En outre, plusieurs interrogations ont été soulevées par la CFDT : doit-on également s'attendre à des suppressions massives d'emplois de recrutés locaux des établissements à autonomie financière, en plus des 700 ETP (équivalents temps plein) supprimés du plafond d'emplois ministériel ? Les départs naturels en retraite suffiront-ils à atteindre les 700 ETP réclamés par Bercy ou va-t-il y avoir des licenciements ? Pour y voir plus clair, la CFDT a exigé un tableau prévisionnel des effectifs indiquant les départs en retraite, les fins de contrat et les licenciements. Les transferts vers les différents opérateurs sont-ils compris dans les 700 ETP ? S'agissant des recrutés locaux, nous avons exigé que les droits sociaux locaux soient mieux respectés, y compris lorsque l'administration licencie. Il en va de l'image de la France à l'étranger. Enfin, nous avons rappelé que la réduction des effectifs aura pour effet de ralentir la promotion interne et, partant, de démotiver les agents.

Le DGA explique que vu le nombre prévu de départs en retraite de titulaires-CDI sur la période 2009-2011 (900), ce sont 450 ETP qui auraient dû être rendus au budget et non 308. Le taux de non-remplacement n'est donc

« que » de 35 %. Le MAEE a également dû revoir ses recrutements par concours à la baisse (- 66, toutes catégories confondues) qui se poursuivra en 2009. S'agissant des autres catégories d'agents (- 392 ETP de CDD, VI et RL sur 2009-2011), la priorité sera donnée aux départs en retraite ainsi qu'aux fins de contrats. L'administration demandera également aux agents détachés de retourner dans leur administration d'origine. Elle promet qu'elle fera son maximum pour que les agents sachent le plus en amont possible quelle sera leur situation, dans le respect du droit local et des contrats. Pour le DGA, personne ne peut cependant affirmer qu'il n'y aura pas de licenciements, mais la voie contentieuse n'est pas forcément le bon exemple à suivre. La préoccupation première doit être de trouver un plan d'accompagnement social des agents là où il y aura des licenciements. Selon lui, des précédents se sont bien passés. Enfin, face à la réduction des effectifs, il estime qu'on ne pourra plus exiger de tous les postes le même type de commandes et que ceux-ci n'auront pas à répondre à des commandes n'entrant pas dans le champ de leurs missions.

Budget 2009 et programmation pluriannuelle 2009-2011 : un budget en « trompe-l'œil ».

Pour la CFDT, le PLF 2009 et plus largement le budget triennal marquent une évolution budgétaire globale particulièrement négative. Nous apprenons ainsi dans la note qui nous est présentée que « Les crédits de paiement de la mission Action extérieure de l'Etat progressent globalement de 7,1% en 2009 (+ 118 M€), puis se stabilisent, à l'horizon 2011, à leur niveau de 2009 ».

Il pourrait, si l'on en restait là, y avoir lieu de s'en réjouir. Cependant, on apprend aussitôt après que le Département doit assumer de nouvelles charges. Ainsi, « Les principales dotations en croissance en 2009 sont les suivantes :

- la subvention à l'AEFE, rebasée notamment afin de prendre en compte le paiement par celle-ci à partir du 1er janvier 2009 des cotisations patronales retraite de ses employés, sur le programme 185 (+ 128 M€) ;
- les crédits de contributions internationales obligatoires, en particulier des opérations de maintien de la paix, sur le programme 105 (+ 55 M€) ;
- les crédits de bourses de l'AEFE, du fait de l'extension progressive de la prise en charge de la scolarité des élèves français décidée par le Président de la République, sur le programme 151 (+ 20 M€). »

Ces trois mesures représentent donc 203 millions d'euros de dépenses nouvelles. Le solde devient dès lors négatif et la progression de 118 millions d'euros annoncée se transforme en baisse à périmètre constant de 85 millions d'euros.

L'augmentation de ces trois dotations ne représente donc absolument pas l'attribution de moyens supplémentaires affectés au fonctionnement du ministère. Elle traduit simplement des contraintes nouvelles sur notre ministère que ce soit la prise en charge des cotisations patronales des agents de l'AEFE, l'augmentation des contributions internationales obligatoires ou la mesure de gratuité décidée par le Président de la République.

En ce qui concerne cette dernière, la CFDT tient à souligner son caractère particulièrement inéquitable alors qu'il aurait été plus approprié d'abonder sensiblement l'enveloppe consacrée aux bourses scolaires qui sont accordées sous condition de ressources. Cette mesure constitue par ailleurs un réel danger pour l'équilibre du budget de l'AEFE,

(1) - 11% entre 1997 et 2007

et, partant, du Département, tant son impact réel est difficile à estimer. Pour la CFDT, il est évident que son coût à terme sera très largement supérieur aux chiffres pour l'instant annoncés. En se stabilisant au niveau de 2009 pour les années 2010 et 2011, la dotation budgétaire de ce Ministère est donc tout particulièrement et durablement affectée par ces mesures d'austérité.

Le point portant sur la rationalisation du réseau à l'étranger appelle également un certain nombre de remarques. La CFDT demande encore à se voir expliciter et démontrer les économies générées par « la mise en place, dans toutes les ambassades, de services administratifs et financiers uniques (SAFU) regroupant la gestion de l'ensemble des services dépendant du MAEE ainsi que, dans 58 pays, des autres services de l'Etat. » Pour notre part, nous n'avons pas vu dans cette mise en place de réelles avancées. Dans les pays à réseau, les SAFU ont vu leur charge de travail augmenter tandis que celle des services et postes satellites ne diminuait quasiment pas. (...) Le dernier paragraphe de ce point est lui aussi particulièrement troublant. « Le conseil de modernisation des politiques publiques invite également l'ensemble des ministères disposant d'effectifs à l'étranger à regrouper, mutualiser, externaliser au moins partiellement leurs fonctions de soutien (achats, intendance courante, maîtrise d'œuvre informatique, gestion du patrimoine immobilier) et de gestion de leurs agents. » Pour la CFDT, il y a lieu de clarifier ce sur quoi porterait cette mutualisation (avec quels moyens ?) et surtout cette externalisation, notamment en matière de gestion des agents. La CFDT relève par ailleurs la poursuite d'une politique immobilière inquiétante. En effet, seul le produit des cessions permettrait d'espérer quelques crédits pour l'investissement et l'entretien lourd immobilier dans un parc qui en a pourtant véritablement besoin. Nous ne pouvons être rassurés à l'idée d'une politique de vente force-

née, notre ministère n'ayant pas démontré jusque-là une grande expertise en la matière.

Nous relèverons pour finir que, dans la partie consacrée au programme 151, « les crédits de fonctionnement et d'investissement correspondant à l'instruction des demandes de visas relèveront du M3IDS à compter du 1^{er} janvier 2009. » Doit-on comprendre que, contrairement aux assurances jusque-là obtenues, le ministère de M. Hortefeux obtiendrait la responsabilité de la gestion des services des visas dans nos postes consulaires notamment par le transfert des crédits de fonctionnement correspondants ? Cela ne va pas dans le sens d'une simplification ni dans celui de l'amélioration du fonctionnement de nos postes consulaires dont les moyens sont pourtant régulièrement diminués.

Questions diverses

- Modification du décret de 1969 et possibilité pour un conseiller des affaires étrangères d'être nommé ambassadeur : propositions de la CFDT-MAE.

La CFDT a rappelé sa position sur cette question telle qu'énoncée dans sa lettre adressée au ministre le 25 septembre dernier (voir sur notre site www.cfdt-mae.fr, rubrique revendications/agents titulaires) : l'élargissement des conditions d'accès aux fonctions d'ambassadeur n'est pas choquant en soi mais doit être en-

cadre et accompagné de conditions bien définies : ancienneté de services, avoir satisfait à l'obligation de mobilité et avoir exercé des fonctions d'encadrement.

- Logement à l'étranger : toujours plus cher !

Cette question a été inscrite à l'ordre du jour suite à la hausse des loyers et à la baisse des indemnités de résidence constatées dans plusieurs postes. Selon le directeur des affaires financières, la baisse des IR ne peut être « neutralisée » qu'avec discernement, dans des pays en crise au vu des circonstances politiques et avec l'aval de Bercy. En tout état de cause, il conviendra selon lui de trouver une solution au problème du logement, soit par des prises à bail, soit par la déforfaitisation de l'IR, afin de mieux prendre en compte la part logement.

Rappel : dialogue social à l'étranger

Suite à la signature, le 4 juillet dernier, de l'accord-cadre relatif au dialogue social dans les postes, les élections professionnelles locales seront organisées dans les postes au début de l'année 2009. Pour plus d'informations, voir notre LDS n° 177 de septembre-octobre 2008.

